



063292

2070

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N°.....10/06/01327

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :TCP..... Carrosserie : CAR
Marque IRISBUS..... Type : ...I C61074
N° d'identification du véhicule :.....VNEC610746M012144

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

Table with columns for TRANSPORT D'ADULTES (A, B, C, D) and TRANSPORT D'ENFANTS (E, F, G, H). Rows include Conducuteur, Convoyeur, Assis (hors strapontins), Strapontins, Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant, Accompagnateurs(s) obligatoires(s), Debout, and Nombre maximal de personnes pouvant être transportées.

a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document

CONFIGURATIONS COUCHEES

Table with columns for TRANSPORT D'ADULTES (I, J, K, L) and TRANSPORT D'ENFANTS (M, N, O, P). Rows include Conducuteur, Convoyeur, Couchés, Assis, Accompagnateur obligatoire couché assis, and Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées assises.

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

- Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Le véhicule est muni d'un ralentisseur en application de l'art 37
Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes

Fait à ANNONAY , le 16 NOV. 2006
Le constructeur

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats de 1914 - Porte E
69200 Vernissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON